



Les dernières réunions du comité central d'action sociale (CCAS) ont été l'occasion pour le secrétariat général (SG) d'accumuler les attaques contre l'action sociale collective : en plus d'une amputation hors crise du budget pour abonder le référencement mutuelle et d'un gel budgétaire dû à la crise, ce dernier empile les contraintes pour mettre sciemment fin à ce qu'il semble considérer comme non indispensable.

Fin du système de dispense (ATAS) pour ceux qui s'investissent dans l'action sociale : les présidents d'ARAMIS et de l'UNASACEM ont d'ores et déjà annoncé que cette décision signe la fin de leur association. Finis les Nationaux et les rassemblements sportifs (foot, volley, tennis, golf, moto, ski, rando..), finis les voyages à prix réduits proposés par les associations, finis les séjours adultes et enfants (linguistiques, *Disney Land Paris, Puy du Fou, Center Parc...*) à prix subventionnés.

Les acteurs locaux, avec si peu de considération du SG, devront rester motivés pour gérer toute la complexité juridique et comptable de leur association ainsi que les arbres de Noël de tous les agents en travaillant bénévolement sur leur temps libre alors qu'il s'agit d'un véritable investissement au quotidien.

Le non-remplacement des permanents qui aident à la gestion des associations locales entraînera *de facto* la fin des permanences, et donc des médiathèques et de la billetterie (cinéma, piscine, spectacle...).

Le timing irréaliste pour la mise en place à la fin de l'année 2021 d'une association régionale par CLAS, faute de quoi les subventions de la vie associative seront supprimées, mènera forcément à la disparition des associations locales.

Enfin, la DGAC annonce qu'il n'y aura pas de permanent pour aider à la gestion des associations régionales : c'est le coup de grâce. En effet, qui sera prêt à gérer plusieurs milliers de personnes avec la responsabilité inhérente uniquement sur son temps libre et sans le soutien d'un permanent ?

La DGAC dévoile clairement son objectif. En mettant autant de contraintes sur la rationalisation, elle provoque *de facto* la disparition des associations locales et nationales. Elle porte ainsi un coup fatal à l'action sociale collective, vecteur de cohésion sociale et de bien vivre ensemble au travail. Devant autant d'attaques, le SNCTA a quitté la séance plénière du CCAS du 29 mars 2021.